

Berne, le 31 janvier 2018
Communiqué de presse

Révision du droit des marchés publics

Changement de paradigme dans le droit des marchés publics – La Commission veut une plausibilisation des offres de dumping

Selon la volonté de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-CN), la plausibilité de l'offre doit figurer parmi les critères d'attribution. La commission a pris cette décision à l'unanimité, dans le cadre de la discussion par article de la révision totale de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP). A la majorité des voix par ailleurs, elle a décidé que des offres inhabituellement basses devaient faire l'objet d'un examen plus rigoureux.

«C'est une belle journée pour les fournisseurs de prestations intellectuelles», s'est exclamé Heinz Marti, président de l'Union suisse des sociétés d'ingénieurs-conseils (USIC) et coprésident de l'Alliance pour des marchés publics progressistes (AMPP). «Il s'agit maintenant de mettre en pratique ce changement de paradigme». Stefan Cadosch, président de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA), s'est également réjoui: «Les milieux politiques ont enfin reconnu que les prestations intellectuelles ne peuvent pas s'acquérir au même titre que des biens standardisés.»

Plausibilisation de l'offre comme critère d'attribution

Aujourd'hui, la commission a communiqué qu'elle avait l'intention de demander au plénum des mesures efficaces contre les offres de dumping. Par 23 voix contre 0 et 2 absentions, elle a décidé de répondre au souhait de l'AMPP concernant l'introduction d'une plausibilisation de l'offre comme critère d'attribution. C'est un pas important dans la lutte contre les offres de prix insensées et vers l'amélioration de la qualité des offres.

Examen obligatoire des offres à bas prix

Par 16 voix contre 6 et 2 absentions, la commission a en outre accepté une autre demande de l'AMPP, visant un examen plus rigoureux d'offres inhabituellement basses. L'obligation d'examen – laquelle ne valait jusqu'ici que pour les soumissionnaires du secteur public – devra désormais s'appliquer à toutes les offres déposées. Les autorités adjudicatrices disposeront ainsi d'un instrument efficace pour lutter contre des offres misant uniquement sur le prix bas.

Vers une vraie concurrence prix-prestation

Enfin, la commission a précisé la notion d'«offre économiquement la plus avantageuse», à savoir que l'offre en question doit présenter le meilleur rapport prix-prestation. Certes, l'AMPP avait proposé une modification de la formulation en «offre la plus avantageuse». La précision apportée va toutefois dans le sens de l'Alliance, qui demande une vraie concurrence prix-prestation en lieu et place d'une concurrence basée purement sur le prix.

Téléchargement des propositions de détail: <http://www.afoeb-ampp.ch/argumentaire/>

Contacts médiatiques:

Heinz Marti, coprésident, 079 630 15 47, ma@tbf.ch.

Stefan Cadosch, coprésident, 079 434 04 16, cadosch@czarch.ch.

Laurens Abu-Talib, secrétaire général, 076 562 94 62, laurens.abu-talib@usic.ch.

Autres informations: www.afoeb-ampp.ch.

L'AMPP

L'Alliance pour des marchés publics progressistes (AMPP) est un regroupement d'associations et d'organisations, dont les membres offrent des prestations de nature intellectuelle à des mandants publics. L'organe responsable interprofessionnel de l'Alliance réunit à l'heure actuelle 22 associations membres et 3 associations observatrices issues des secteurs du second œuvre, de la communication et des prestations médicales, lesquelles représentent au total plus de 3600 entreprises membres et plus de 36 000 membres individuels. L'Alliance s'engage pour un droit des marchés publics qui permette une vraie concurrence prix-prestation.

Observateurs

Allianz für ein fortschrittliches öffentliches Beschaffungswesen
Alliance pour des marchés publics progressistes

Effingerstrasse 1 Case postale 3001 Berne +41 31 970 08 88 info@afoeb.ch www.afoeb.ch